

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES**Arab Tunisian Bank -ATB-**

Siège social : 9, rue Hédi Noura – 1001 Tunis-

L' Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2004, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Ahmed MANSOUR, sur les résultats provisoires.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2004

(Unité en 1000 DT)

	Notes	30 juin 2004	30 juin 2003	31 Décembre 2003
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		26 916	25 251	31 155
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	199 870	198 377	105 544
Créances sur la clientèle	(2)	818 564	715 302	776 393
Portefeuille titre commercial	(3)	273 146	93703	166 640
Portefeuille d'investissement	(4)	44 648	36 887	36 268
Valeurs immobilisées	(5)	22 955	21 168	22 287
Autres actifs		43 722	61 205	64 077
TOTAL ACTIF		1 429 821	1151 893	1 202 364
PASSIF				
Banque centrale et CCP				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	34 164	20 218	67 437
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	1 212 438	961 232	958 832
Emprunts et ressources spéciales		18 984	18 916	19 171
Autres passifs		68 895	66 193	63 544
TOTAL PASSIF		1 334 481	1 066 559	1 108 984
CAPITAUX PROPRES				
Capital		35 000	35 000	35 000
Réserves		52 611	44 966	44 966
Résultats reportés		1 218	18	19
Résultat de l'exercice		6 511	5 350	13 395
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8)	95 340	85 334	93 380
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 429 821	1 151 893	1 202 364

ATB-(Suite)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 juin 2004
 (Unité en 1000 DT)

	30 juin 2004	30 juin 2003	31 Décembre 2003
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	160 286	121 642	144 308
Crédits documentaires	320 428	308 627	247 671
TOTAL PASSIF EVENTUEL	480 714	430 269	391 979
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	67 601	93 862	80 910
Engagement sur titres	4 125	3 279	4 356
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	71 726	97 141	85 266
GARANTIES RECUES	355 512	349 603	352 182

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2004
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	30 702	30 097	62 147
Commissions	(10)	6 785	5 788	11 913
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	11 961	5 069	16 639
Revenu du portefeuille investissement	(12)	1 424	1 474	2 206
Total produits d'exploitation bancaire		50 872	42 428	92 905
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	19 805	14 745	32 526
Commissions encourues		420	365	898
Total charges d'exploitation bancaire		20 225	15 110	33 424
PRODUIT NET BANCAIRE		30 647	27 318	59 481
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(6 441)	(4 202)	(11 653)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(435)	(1 649)	(1 697)
Autres produits d'exploitation		38	41	80
Frais de Personnel		(9 729)	(9 172)	(18 803)
Charges d'exploitation		(4 532)	(4 091)	(9 128)
Dotations aux Amortissements		(1 314)	(1 320)	(2 695)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 234	6 925	15 585
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(95)	(238)	356
Impôts sur les bénéfices		(1 628)	(1 337)	(2 546)
Résultat des activités ordinaires		6 511	5 350	13 395
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 511	5 350	13 395

ATB-(Suite)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2004 au 30/06/2004

(Unité en 1000 DT)

NOTE	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	50 904	38 966	93 018
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(28 979)	(17 965)	(40 238)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab. Bancaires et financiers	633	7 032	8 648
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(48 480)	(14 837)	(76 644)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	252 832	146 486	108 445
Titres de placement	0	0	988
Sommes versés au personnel et créiteurs divers	(10 518)	(8 180)	(18 620)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20 688	(18 118)	1332
Impôts sur les sociétés	(1 531)	(118)	(1 305)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	235 549	133 266	75 624
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	904	1 309	1 946
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(6 631)	(3 298)	(2 715)
Acquisition / Cessions sur immobilisations	(1 925)	(1 182)	(3 467)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(7 652)	(3 171)	(4 236)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales	(179)	(225)	25
Dividendes versés	(4 550)	(4 550)	(4 550)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement	(4 729)	(4 775)	(4 525)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	356	(3)	108
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice	223 168	125 320	66 863
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice	224 797	157 810	157 826
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	448 321	283 127

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**1) Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

ATB-(Suite)

commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 30/06/2004, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3 Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**a) Classement des titres :**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)

- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-4 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée .

2-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	20 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	33,33 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A . A & Installations	10 %

ATB-(Suite)

3- NOTES EXPLICATIVES .

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 199 870 KDT au 30/06/04 contre 198 377 KDT au 30/06/03 et 105 544 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Juin-04	Juin-03	déc-03
DAV auprès des banques et institutions financières	6 669	6 216	25 621
Prêts/MM interbancaire	111 000	84 500	37 500
Prêts en devises	77 747	101 037	37 264
Autres créances	3 719	5 918	4 518
Créances rattachées	735	706	640
TOTAL	199 870	198 377	105 544

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 818 564 KDT au 30/06/04 contre KDT 715 302 au 30/06/03 et 776.393 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Juin-04	Juin-03	déc-03
Crédits à la clientèle	918 659	792 076	870 776
Crédits sur ressources spéciales	13 162	12 634	13 304
Autres créances	12 856	23 789	11 965
Produits perçus d'avance	(2 410)	(2 500)	(2 542)
Valeur brute	942 267	825 999	893 502
Provisions	(96 684)	(83 746)	(91 141)
Agios réservés	(27 019)	(26 951)	(25 968)
Valeur nette	818 564	715 302	776 393

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint 273 146 KDT au 30 juin 2004 contre 93 703 KDT au 30 juin 2003 et 166 640 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Juin-04	Juin-03	déc-03
Bons de Trésor	263 915	90 191	164 314
Créances et dettes rattachées	9 070	1 446	1 240
Titres de placement	161	2 812	1 823
Provisions pour dépréciation des T.placement		(746)	(737)
TOTAL	273 146	93 703	166 640

ATB-(Suite)

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 30 juin 2004, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 44 648 KDT contre 36 887 KDT à la fin du premier semestre 2003 et 36 268 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Juin-04	Juin-03	Déc-03
Titres d'investissement	6 529	5 539	6 029
SICAR Fonds gérés	11 321	5 340	5 340
Titres de participations	6 657	4 886	4 994
Parts dans les entreprises liées	9 023	8 828	8 798
Participation en rétrocession	14 107	15 332	14 183
Créances rattachées	4 796	3 981	4 174
Valeur brute	52 433	43 906	43 518
Provisions	(6 333)	(5 779)	(5 899)
Agios réservés sur portage	(1 452)	(1 240)	(1 351)
Valeur nette	44 648	36 887	36 268

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 30 juin 2004, les valeurs immobilisées se sont élevées à 22 955 KDT contre 21 168 au 30 juin 2003 et 22 287 KDT au 31 décembre 2003.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/03	Acquisitions	Cessions	VB au 30/06/04	Amortissements cumulés	V Nette au 30/06/04
Immeubles & AAI	25 438	421		25 859	10 198	15 661
Matériel et Mobiliers	17 436	1195		18 631	13 135	5 496
Matériel roulant	2 156	46	57	2 145	1 466	679
Autres Immobilisations	813	320		1 133	14	1 119
TOTAL	45 843	1 982	57	47 768	24 813	22 955

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 20 218 KDT au 30/06/03 à 34 164 KDT au 30/06/04 et 67.437 KDT au 31/12/03.

RUBRIQUES	Juin-04	Juin-03	déc-03
Dépôts à vue	10 002	6 493	7 651
Dépôts à Terme	7 674	7 317	7 620
Emprunts	16 464	6 408	52 165
Dettes rattachées	24		1
TOTAL	34 164	20 218	67 437

ATB-(Suite)

Note 7 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 1 212 438 KDT au 30 juin 2004 contre 961 232 KDT au 30/06/03 et 958.832 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Juin-04	Juin-03	déc-03
Dépôts à vue	389 287	343 003	282 697
Dépôts à Terme	643 719	440 546	489 866
Comptes d'épargne	152 937	140 702	145 920
Autres sommes dues à la clientèle	15 903	27 636	30 175
Dettes rattachées	10 592	9 345	10 174
TOTAL	1 212 438	961 232	958 832

Note 8 : Capitaux propres

	Solde au 30/06/2003	Solde au 31/12/2003 après affectation	Résultat au 30/06/2004	Solde au 30/06/2004 avant affectation
Capital	35 000	35 000		35 000
Réserves	57 196	52 611		52 611
Réserve légale	3 500	3 500		3 500
Réserves à régime spécial	7 183	5 824		5 824
Réserves pour réinv.exonéré	6 898	12 840		12 840
Prime d'émission	23 064	23 064		23 064
Réserves pour réévaluation	4 219	4 219		4 219
Réserves devenues disponibles	7 432	3 165		3 165
Autres capitaux propres	4 900			
Résultat reporté	18	1 218		1 218
Modifications comptables	(12 230)			
Résultat	5 350		6 511	6 511
Total capitaux propres	85 334	88 829		95 340

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 30 702 KDT au 30/06/04 contre 30 097 KDT au 30/06/03 et 62 147 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 987	2 817	6 014
Intérêts sur crédit CT & MLT	18 722	17 675	36 466
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 764	9 213	16 108
Autres intérêts et revenus assimilés	229	392	3 559
TOTAL	30 702	30 097	62 147

ATB-(Suite)

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 6 785 KDT au 30 juin 2004 contre 5 788 KDT au 30 juin 2003 et 11 913 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Commissions sur comptes et moyens de paiement	3 377	2 883	5 482
Commissions sur opérations internationales	1 523	1 256	2 496
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	1 424	1 293	2 609
Récupérations et autres commissions	461	356	1 326
TOTAL	6 785	5 788	11 913

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 11 961 KDT contre 5 069 KDT au titre du premier semestre 2003 et 16 639 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Produits sur Bons de Trésor	7 369	1 349	8 141
Dividendes & plus-value sur cession des T Placement			728
Dotation pour dépréciation des T Placement	(101)	(175)	(202)
Reprise de provisions sur T Placement	838	94	130
Gain sur portefeuille commercial	8 106	1 268	8 797
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	252	195	417
Profit/ Perte sur opérations de change	352	304	690
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	3 628	3 048	6 137
Profit/ Perte sur position de change à terme	(377)	254	598
Gain sur opérations financières	3 855	3 801	7 842
TOTAL	11 961	5 069	16 639

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 1 474 KDT au 30/06/03 à 1 424 KDT au 30/06/04 et 2 206 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Produits de valeurs mobilières	821	770	911
Produits sur portage	603	704	1 295
TOTAL	1 424	1 474	2 206

ATB-(Suite)

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 19 805 KDT au 30/06/2004 contre KDT 14 745 au 30/06/2003 et 32 526 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	328	102	228
Intérêts /ressources spéciales	402	387	801
Intérêts sur dépôts à terme	14 967	11 198	25 234
Intérêts sur comptes d'épargne	2 532	2 563	4 712
Intérêts sur dépôts à vue	1 576	495	1 551
TOTAL	19 805	14 745	32 526

Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créance Hors Bilan et Passif

Le solde de ce compte a atteint 6 441 KDT au 30/06/2004 contre 4 202 KDT au 30/06/2003 et 11 653 KDT au 31 décembre 2003

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	6 441	4 202	12 199
Perte sur créances			1 018
Reprises provisions			(1 564)
TOTAL	6 441	4 202	11 653

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 435 KDT au 30/06/2004 contre 1 649 KDT au 30/06/2003 et 1 697 KDT au 31 décembre 2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	823	1 732	2 050
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(388)	(83)	(353)
TOTAL	435	1 649	1 697

Note 16 : Liquidités et équivalents de liquidités

RUBRIQUES	Période du 01/01/04 au 30/06/04	Période du 01/01/03 au 30/06/03	Période du 01/01/03 au 31/12/03
Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP	26 922	25 258	31 161
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	191 624	187 895	96 759
Portefeuille commercial à très court terme	263 915	90 191	164 315
Dépôts des banques et org. spécialisés	(34 140)	(20 218)	(67 438)
TOTAL	448 321	283 126	224 797

ATB-(Suite)

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

A Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 3 Mai 2003, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2004. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu des contrôles subséquents.

1- Nous avons procédé à l'examen limité du bilan de l'Arab Tunisian Bank au 30 juin 2004, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie. Ces états financiers provisoires relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la base d'un examen limité de ces états financiers provisoires.

2- Nous avons effectué nos travaux d'examen limité selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit .

3- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2003, notre rapport fait ressortir une insuffisance de provisions de 12,230 MDT provenant d'une correction des modes d'évaluation des risques au titre des exercices antérieurs. Cette correction a été rattachée rétroactivement aux dits exercices et imputée sous la condition d'approbation de l'assemblée générale sur les fonds propres de la Banque.

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 12 juin 2004 a approuvé ladite correction et confirmé son imputation à concurrence de 4,9 MDT sur les réserves pour risques généraux et à concurrence de 7,330 MDT sur les réserves pour réinvestissements exonérés devenues fiscalement libres en 2003.

Les états financiers provisoires au 30 juin 2003, présentés aux fins de la comparaison avec ceux arrêtés au 30 juin 2004, ont été retraités pour tenir compte des corrections précitées.

4- Les provisions et les agios réservés comptabilisés dans les états financiers provisoires de la Banque portent sur une valeur de 123,702 MDT, ce montant est destiné, d'après les estimations de la Banque, à couvrir les risques de non-recouvrement de ses créances.

Les dossiers d'engagement de la clientèle n'ayant pas été examinés à cette date sur la base individualisée ; en conséquence, nous réservons notre appréciation des risques s'y rapportant ainsi que leur évaluation qui demeurent tributaires des conclusions de nos contrôles subséquents.

5- Compte tenu des diligences que nous avons effectuées et en dehors des points indiqués ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la sincérité des états financiers provisoires annexés aux pages 7 à 21 du présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 juillet 2004

Le commissaire aux comptes
Ahmed MANSOUR